



Passez à la couverture de la Garantie limitée System Plus



Un nouveau toit est tout simplement trop important pour être couvert par des bardeaux et des accessoires ordinaires. Lorsque vous souhaitez protéger ce qui compte le plus, optez pour un Système de toiture à vie de GAF. Lorsque les bardeaux GAF et au moins 3 accessoires admissibles sont installés par un entrepreneur certifié par GAF, ces produits sont admissibles à la puissante couverture offerte par la Garantie limitée System Plus.

Pour commencer, la Garantie limitée System Plus fait passer de 10 à 50 ans la période de couverture non calculée au prorata contre les défauts de fabrication ayant une incidence défavorable sur le rendement. Cela comprend les coûts de main-d'œuvre d'installation, d'arrachage et d'élimination. Voici un aperçu de certaines améliorations clés offertes avec la couverture System Plus :

		COUVERTURE DE BASE	COUVERTURE AMÉLIORÉE
		 Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF	 Garantie limitée System Plus
Couverture des défauts de fabrication	Accessoires GAF ¹	40 ans.	À vie ¹
	Période de couverture non calculée au prorata	10 ans.	50 ans.
	Couvre le système de toiture?	Non	Oui (Tous les produits GAF)
	Frais de main-d'œuvre pour l'installation inclus?	10 ans.	À vie ¹
Tranquillité d'esprit	Frais d'élimination inclus? (Au besoin)	Non	Oui
	Frais d'arrachage inclus? (au besoin)	Non	Oui
	Entrepreneur certifié? ²	Non (Installation exécutable par quiconque)	Oui
	Protection contre les algues	Garantie limitée de protection contre les algues ³ StainGuard Plus PRO ^{MC} de 30 ans ou StainGuard Plus ^{MC} de 25 ans avec une période de Protection Smart Choice ^{MD} de 10 ans non calculée au prorata. La couverture est disponible uniquement sur les produits adéquatement étiquetés.	Les entrepreneurs certifiés par GAF peuvent vous offrir une Garantie limitée de protection contre les algues ³ StainGuard Plus PRO ^{MC} de 30 ans ou StainGuard Plus ^{MC} de 25 ans avec une période de protection Smart Choice ^{MD} de 15 ans non calculée au prorata (par rapport à la Période de protection Smart Choice ^{MD} typique de 10 ans). ⁴ La couverture est offerte uniquement sur les produits portant l'étiquette appropriée.

¹ Consultez la garantie applicable pour plus de détails sur la couverture complète et les restrictions. L'expression « à vie » fait référence à la durée de la couverture fournie par la Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF, la Garantie limitée du système de toiture GAF, ou la Garantie limitée System Plus, selon le cas, et signifie aussi longtemps que le ou les propriétaires individuels d'origine d'une résidence détachée unifamiliale (ou le ou les second(s) propriétaire(s) admissibles) sont propriétaires du bien où les produits GAF admissibles sont installés. La protection à vie n'est pas applicable aux propriétaires/structures qui ne répondent pas aux critères ci-dessus. La couverture à vie sur les bardeaux nécessite l'utilisation exclusive de bardeaux à vie GAF. Consultez l'information sur la Garantie limitée des bardeaux et des accessoires GAF pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les limitations applicables. Visitez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles GAF. La couverture à vie sur les bardeaux et les accessoires nécessite l'utilisation de bardeaux à vie GAF et d'au moins 3 accessoires admissibles GAF. Consultez l'information sur la Garantie limitée du système de toiture GAF pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les restrictions. En ce qui concerne les installations non admissibles à la Garantie limitée du système de toiture GAF, veuillez consulter la Garantie limitée des bardeaux et des accessoires GAF. Visitez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles GAF.

² La certification de l'entrepreneur en toiture est exigée uniquement pour les installations couvertes par les garanties améliorées GAF.

³ La Garantie limitée sur la protection contre les algues de 25 ans StainGuard Plus^{MC} et celle de 30 ans StainGuard Plus PRO^{MC} contre la décoloration due aux algues bleu-vert n'est disponible que pour les produits vendus dans des emballages portant les logos StainGuard Plus^{MC} ou StainGuard Plus PRO^{MC}. Voir la garantie limitée du système de toiture GAF pour obtenir la couverture et les restrictions complètes.

⁴ La Période de protection Smart Choice^{MD} de 15 ans pour la Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus^{MC} et la Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus PRO^{MC} est disponible uniquement par l'intermédiaire des entrepreneurs certifiés GAF dans le cadre d'une garantie améliorée. Voir la Garantie limitée System Plus pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les restrictions, ainsi que les produits admissibles.

